ICCAT-SALIDA
2021-08-05
S21-05905

INTERNATIONAL COMMISSION FOR THE CONSERVATION OF ATLANTIC TUNAS

COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DES THONIDES DE L'ATLANTIQUE

ICCAT CICTA CICAA

COMISIÓN INTERNACIONAL PARA LA CONSERVACIÓN DEL ATÚN ATLÁNTICO

Madrid, le 5 août 2020

D. Albertino Ramos Martins
Diretor - Geral dos Recursos Marinhos
Ministério da Economía Marítima
Direçao Geral dos Recursos Marinhos – DGRM
C. Postal: 34 Mindelo Sao Vicente
Edifício do Ex-Comando Naval
CABO VERDE

OBJET : LETTRE CONCERNANT DES PROBLÈMES D'APPLICATION

Chère Madame Freitas Almeida Gominho,

Au nom de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT), je vous écris afin de vous informer que, lors du processus décisionnel qui a eu lieu à la place de la réunion de la Commission de 2020, la Commission a noté que certaines informations n'avaient pas été reçues et que certaines insuffisances liées à la déclaration n'ont pas encore été résolues. Les insuffisances en matière de déclaration et de mise en œuvre sont énumérées dans le modèle de réponse ci-joint.

Lors du processus décisionnel de 2020, les Parties contractantes et les Parties, Entités ou Entités de pêche non contractantes coopérantes (CPC) ont été évaluées au titre de leur application des mesures de gestion et de conservation et des exigences en matière de déclaration de l'ICCAT. Sur la base de l'examen du rapport du Secrétariat sur la coordination de la recherche et des statistiques et du rapport du Secrétariat au Comité d'application de 2020 et d'autres informations disponibles, le Comité a constaté les insuffisances énumérées ci-dessous pour le Cabo Verde :

- *Le tableau récapitulatif du rapport annuel (section 3) a été reçu tardivement (21 septembre 2020).*
- *Rec. 16-14 : aucun programme national d'observateurs scientifiques n'a été mis en œuvre.*
- *Rec. 18-05/19-05 : La feuille de contrôle de la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux istiophoridés n'a pas été reçue.*
- *Rec. 11-11/16-6 : Aucun tableau de déclaration de l'application n'a été reçu.*

En outre, le Comité a noté que le Cabo Verde n'a pas répondu à la lettre précédente du Président du COC après la réunion de 2019.

L'absence de mise en œuvre complète des exigences de l'ICCAT peut nuire au travail de la Commission dans la réalisation des objectifs de la Convention, et la déclaration tardive ou incomplète entraîne des difficultés pour le Secrétariat dans la préparation des documents destinés à la Commission et à ses Sous-commissions et Comités et réduit l'efficacité du Comité d'application. La liste des exigences en matière de déclaration, les formulaires de déclaration pertinents ainsi que les Recommandations et Résolutions de l'ICCAT sont publiés chaque année sur la page web de l'ICCAT à :

https://www.iccat.int/fr/SubmitCOMP.html
https://www.iccat.int/fr/submitSTAT.html
https://www.iccat.int/fr/RecRes.asp

La Commission demande au Cabo Verde de répondre à la présente lettre avant le **vendredi 1er octobre 2021** et de remplir le modèle ci-joint (de préférence soumis sous la forme d'un document MS Word) afin d'indiquer les mesures prises par Cabo Verde pour rectifier les insuffisances signalées. Dans la mesure du possible, une réponse plus rapide serait grandement appréciée.

Si vous avez des questions quant aux points soulevés dans la présente lettre, ou si vous souhaitez obtenir une explication plus détaillée des questions traitées, n'hésitez pas à me contacter à travers le Secrétariat à info@iccat.int.

En vous remerciant pour votre attention sur ces questions importantes, je vous prie d'agréer l'expression de ma parfaite considération.

Derek Campbell
Président du Comité d'application

cc: M. Delgado, Président de la Commission

MODÈLE DE RÉPONSE À LA LETTRE CONCERNANT L'APPLICATION

Décisions de la Commission en 2020			
CPC: CABO VERDE			
DOMAINE LACUNAIRE	**ÉLÉMENT SPÉCIFIQUE**	**MESURE CORRECTIVE PRISE**	**DATE D'ENVOI DES DONNÉES/INFORMATIONS MANQUANTES (le cas échéant)**
Réponse à la lettre du Président du COC de l'année antérieure : **Aucune réponse reçue**			
Rapport annuel	Le tableau récapitulatif du rapport annuel (section 3) a été reçu tardivement (21 septembre 2020).		
Déclaration des données statistiques			
Mesures de MCS	Rec. 16-14 : Les exigences du programme d'observateurs scientifiques n'ont pas été mises en œuvre.		
	Rec. 18-05/19-05 : Les feuille de contrôle sur les mesures s'appliquant aux istiophoridés n'ont pas été soumises.		
Limites de capture/quotas	Rec. 11-11/16-6 : Les tableaux d'application n'ont pas été reçus.		
Autres questions	Aucune réponse n'a été apportée à la lettre du Président du COC après la réunion de 2019.		